

Comité permanent du droit des brevets

Quinzième session

Genève, 11 – 15 octobre 2010

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

Point 1 de l'ordre du jour : ouverture de la session

1. La quinzième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP) a été ouverte par le directeur général, M. Francis Gurry, qui a souhaité la bienvenue aux participants. La session a été présidée par M. Maximiliano Santa Cruz (Chili). M. Philippe Baechtold (OMPI) a assuré le secrétariat.

Point 2 de l'ordre du jour : adoption du projet d'ordre du jour

2. Le SCP a adopté le projet d'ordre du jour (document SCP/15/1 Prov.) proposé, sous réserve de l'adjonction des nouveaux documents SCP/15/2 Add., SCP/15/4 et SCP/15/4 Add. et d'un exposé du professeur Lionel Bently sur l'étude d'experts sur les exclusions, les exceptions et les limitations.

Point 3 de l'ordre du jour : adoption du projet de rapport de la quatorzième session

3. Le comité a adopté le projet de rapport de sa quatorzième session (document SCP/14/10 Prov.1) tel qu'il était proposé.

Point 4 de l'ordre du jour : rapport sur le système international des brevets

4. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/15/2, SCP/15/2 Add. et SCP/12/3 Rev.2.

5. Le SCP est convenu que le document SCP/12/3 Rev.2 pourrait encore faire l'objet d'une discussion lors de la session suivante du SCP. Le document SCP/15/2 sera actualisé, à partir des observations qui ont été reçues des États membres.

Point 5 de l'ordre du jour : études préliminaires sur certaines questions

6. M. Lionel Bently, professeur au Center for Intellectual Property and Information Law, Cambridge University (Royaume-Uni), qui a coordonné l'étude d'experts sur les exclusions, les exceptions et les limitations, a présenté un exposé sur l'étude et répondu aux questions soulevées par les délégations et les représentants.
7. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/13/2, 3, 4 et 5, SCP/14/2, 3, 4, 5 et 7 et SCP/15/3, 4 et 4 Add. Un grand nombre de délégations ont reconnu que ces documents constituaient une bonne base de discussion et ont demandé des détails et des précisions sur diverses questions abordées dans les documents.
8. Le SCP est convenu que les études préliminaires et les autres études présentées aux treizième, quatorzième et quinzième sessions du SCP pourraient encore faire l'objet de discussions au sein du comité.
9. Les observations formulées par les membres et les observateurs du comité sur les études présentées aux treizième, quatorzième et quinzième sessions du SCP seront rassemblées dans des documents distincts et placées à côté des études pertinentes sur le site Web de l'OMPI. Un lien hypertexte vers le document contenant les observations figurera dans chaque étude.

Point 6 de l'ordre du jour : travaux futurs

10. Suite à la décision prise en 2010 par l'Assemblée générale de l'OMPI au sujet des mécanismes de coordination et des modalités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports des organes compétents en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement, les États membres auront la possibilité d'exprimer leurs points de vue sur cette question dans le cadre d'un point spécifique inscrit à l'ordre du jour de la seizième session du comité. Ces points de vue seront examinés dans le cadre de la procédure normalisée que l'OMPI proposera à l'intention des organes compétents de l'OMPI.
11. La liste non exhaustive de questions à examiner pourra encore être développée et discutée lors de la prochaine session du comité et quatre autres questions figureront sur la liste : "Incidences du système des brevets sur les pays en développement et les pays les moins avancés", "Brevets et sécurité alimentaire", "Utilisation stratégique des brevets dans l'activité économique" et "Renforcement de l'infrastructure TI pour le traitement des brevets"¹.

¹ Voir la liste révisée ci-jointe.

12. En ce qui concerne les travaux futurs, le comité examinera les questions suivantes :
- i) Exceptions et limitations relatives aux droits de brevet : le Secrétariat établira un projet de questionnaire en vue de le soumettre aux États membres lors de la seizième session du comité;
 - ii) qualité des brevets, y compris systèmes d'opposition;
 - iii) brevets et santé;
 - iv) privilège du secret professionnel : le Secrétariat établira une étude en tenant compte des observations faites par les États membres;
 - v) transfert de technologie : le Secrétariat actualisera l'étude préliminaire existante (document SCP/14/4) en tenant compte des observations faites par les États membres.
13. À la demande de certains États membres, les annexes du document SCP/15/3, qui ne sont disponibles qu'en anglais, seront traduites dans d'autres langues.
14. Le Bureau international a informé le SCP que sa seizième session se tiendrait en principe du 16 au 20 mai 2011 à Genève.
15. Le SCP a noté que le présent document constituait un résumé établi sous la responsabilité du président et que le compte rendu officiel figurerait dans le rapport de la session. Ce rapport consignerait toutes les interventions faites au cours de la réunion et serait adopté conformément à la procédure convenue par le SCP à sa quatrième session (voir le paragraphe 11 du document SCP/4/6), qui prévoyait que les membres du SCP formulent des observations sur le projet de rapport publié sur le forum électronique consacré au SCP. Le comité serait ensuite invité à adopter le projet de rapport, compte tenu des observations reçues, à sa session suivante.

16. Le SCP a pris note du contenu du présent résumé établi par le président.

[L'annexe suit]

LISTE DE QUESTIONS

(dans l'ordre où elles apparaissent dans le document SCP/12/3)

Incidences économiques du système des brevets

Transfert de technologie

Politique de concurrence et pratiques anticoncurrentielles

Diffusion de l'information en matière de brevets (y compris l'inscription des licences)

Normes techniques et brevets

Autres modèles d'innovation

Harmonisation des notions fondamentales relatives aux conditions de fond de la brevetabilité
(p. ex. état de la technique, nouveauté, activité inventive, application industrielle, divulgation)

Divulgation des inventions

Base de données des rapports de recherche et d'examen

Système d'opposition

Exceptions relatives à l'objet brevetable

Limitations des droits

Exception en faveur de la recherche

Licences obligatoires

Systèmes de gestion de la qualité des brevets

Le privilège du secret professionnel

Brevets et santé (y compris épuisement des droits, Déclaration de Doha et autres instruments de l'OMC, cartographies des brevets)

Lien entre le système des brevets et la CDB (ressources génétiques/savoirs traditionnels/
divulgation de l'origine)

Lien entre les brevets et les autres questions d'intérêt général

Brevets et environnement, notamment en ce qui concerne le changement climatique et les sources d'énergie de remplacement

Brevets et sécurité alimentaire

Incidences du système des brevets sur les pays en développement et les pays les moins avancés

Utilisation stratégique des brevets dans l'activité économique

Renforcement de l'infrastructure TI pour le traitement des brevets

[Fin de l'annexe et du document]